

INTÉGRITÉ DES TIERCES PARTIES :

Responsabilités et obligations de l'entreprise

Le manque d'intégrité des tierces parties représente pour les entreprises opérant à l'international le risque le plus complexe à contrôler.

HORAIRES

09 h 00 - 18 h 00
Déjeuner avec l'intervenant compris

LIEU

ETHIC Intelligence
10, rue Pergolèse – 75016 Paris

OBJECTIF

- Connaître la responsabilité juridique des entreprises vis-à-vis de leurs tierces parties en matière d'intégrité
- Identifier les risques de corruption spécifiques à chaque type de tierce partie (agents commerciaux, distributeurs, consultants, fournisseurs...)
- Elaborer une politique de prévention spécifique à chaque type de tierce partie
- Connaître les clauses anti-corruption à intégrer dans un contrat avec un agent commercial

► À la fin de cette session, les participants disposeront de connaissances et outils concrets pour définir et identifier leurs tierces parties, évaluer le risque de chacune, et développer une politique efficace pour minimiser ces risques.

PROGRAMME

- Responsabilité juridique des entreprises vis-à-vis de leurs tierces parties, notamment celles opérant à l'international : ce que toutes les entreprises doivent savoir
- Définir et évaluer le risque de chaque type de tierce partie : agents distributeurs, consultants, fournisseurs, sous-traitants
- Scénarios de corruption indirecte et analyse de la jurisprudence internationale : les leçons à retenir
- Eléments concrets pour élaborer une politique de gestion des tierces parties graduée selon les risques
- Due diligence et contrôle préalable des tierces parties : pourquoi, comment et par qui ?
- Rémunération des agents commerciaux et la question des preuves de services
- Exercice pratique et interactif : construire un dispositif cadre ayant pour objet de sécuriser les relations avec un intermédiaire commercial, et élaborer un contrat type disposant de toutes les clauses anti-corruption requises

La session s'adresse aux :

- Responsables éthique et conformité
- Responsables juridiques
- Responsables commerciaux
- Responsables audit et contrôle interne
- Directeurs généraux et responsables de filiales



L'après-midi de cette session est consacrée à la conception collective d'une politique de gestion des tierces parties : processus de sélection, modalités de rémunération, processus de due diligence et modèles de comptes rendus de services. Elle se termine par un travail sur un contrat « tierces parties » dont un modèle type est remis aux participants à la fin de la session.

Le mot de l'intervenant : *La loi tient l'entreprise pour responsable des actes de corruption qui seraient commis par des tierces parties travaillant pour son compte. La jurisprudence internationale montre que c'est à l'entreprise de prouver qu'elle avait anticipé le risque et pris les mesures de diligence et de contrôle adéquates. L'objectif est de construire une politique efficace de contrôle de ces (parfois très nombreuses) tierces parties sans alourdir inutilement les opérations.*